

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	22

Numéro Délibération	35/2025
Mise en ligne le	14/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 4 avril 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 avril 2025

Objet de la délibération

Subventions aux associations – Jouons en Ludothèque – Attribution pour l'année 2025

L'an deux mille vingt-vingt-cinq et le dix avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROlier – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

Représentés M. Max RASCALOU pouvoir à M. Jérémy GARCIA / M. Jean IBANEZ pouvoir à M. Xavier COMBETTES / Mme Pascale LOCK pouvoir à Mme Catherine ITIER / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER pouvoir à Mme Ghislaine BONNEFILLE / Mme Sylvie COSTA pouvoir à Mme Céline CLOTET / M. Raymond HAREL pouvoir à M. François BATOCHÉ

Absente Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Monsieur Laurent TEISSIER présente l'affaire ;

Il est rappelé l'adoption par délibération du conseil municipal n°32/2022 du 18 mai 2022 d'une convention d'objectifs avec l'association « Jouons en Ludothèque » dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) sur la commune.

Ainsi était prévu le soutien financier de la Commune par l'attribution d'une subvention annuelle par délibération spécifique.

Au vu du budget présenté par l'association au titre de l'année 2025, je vous propose :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de **5.500,00 €** à l'association « Jouons en Ludothèque »,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, chapitre 65.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

